

Agoris – Plateforme pour une cohabitation harmonieuse

Développement et mise en œuvre – 2012-2015

Mesures en place et projets, situation de départ

Le projet Agoris est né de la volonté des communes de Bex et de Monthey de s'associer, pour répondre au premier appel d'offres de la Confédération, printemps 2008. La commission à l'intégration des étrangers de la ville de Monthey fêtait son 40^{ème} anniversaire alors que celle de Bex vivait son 1^{er} printemps. Il semblait qu'il y avait matière à partager, réflexions à faire ensemble, expériences à valoriser. Entre 2008 et 2011, sous l'égide de Chablais Région, organisme local de développement économique, six communes du Chablais ont rejoint les initiatives et les objectifs de la plateforme se sont clarifiés. Agoris a réuni les organes et associations impliqués dans l'intégration des étrangers au niveau du Chablais, fait un inventaire des actions en cours, déterminé quelques actions communes réalisables en peu de temps, et engagé les forces des années 2010-2011 dans la réalisation de quelques projets communs : fenêtres multilingues sur les sites internet des communes, coordination de la fête des voisins, rédaction d'une charte, adaptation du jeu HelvetiQ, etc.

En 4 ans (2008 – 2011), Agoris a fédéré autour de la question du vivre ensemble 7 des 29 communes de Chablais Région, représentant à elles seules plus de la moitié de la population du Chablais.

Chablais Région travaille pour les 29 communes du Chablais, avec un mandat spécifique pour les 6 communes membres de l'agglomération Aigle-Monthey. 5 des 6 communes de l'agglomération (Ollon s'est retiré en 2010) sont membres du projet Agoris. Des 23 autres communes, certaines ont une population importante, comme St-Maurice, Vouvry et Villeneuve. La plupart sont des petites communes, de plaine et de montagne, qui n'ont pas encore pris la mesure de l'importance d'une politique active en matière d'intégration sociale et de cohabitation.

Chablais Région est un organisme de développement économique, à cheval sur les 2 cantons. A ce titre, sa mission première est la promotion économique. L'inscription, de manière pérenne, de projets comme Agoris dans son cahier des charges n'est pas chose acquise. Il y a pourtant une opportunité à saisir. Envisager le pluralisme culturel du Chablais comme le terreau de l'attractivité économique et sociale de la région (voire l'inverse), comprendre la valeur ajoutée d'une population bien intégrée, lier économie et migration, intéresser les patrons comme les présidents/syndics de communes ! Il y a une carte à jouer en confiant la conduite d'un tel projet à un organisme comme celui-ci.

En 4 ans d'activité, Agoris ne s'est pas suffisamment implanté. Il y a un travail de fond à poursuivre, y compris du côté des porteurs du projet, pour assurer sa durabilité et son développement futur.

Objectifs stratégiques prioritaires

Entre 2012 et 2015, le projet Agoris devra :

- Se révéler un outil au service des communes membres, afin qu'elles réalisent avec compétence les tâches d'intégration qui lui sont confiées par la législation supérieure (càd en complémentarité des tâches de la Confédération et des cantons)
- Se révéler un projet porteur de Chablais Région, qui intéresse toutes les communes membres de l'association et qui s'inscrive dans la logique des activités de l'organisme.

En termes de réalisations, Agoris devra :

- Sensibiliser les communes à l'importance d'une politique active en matière d'intégration
- Former des personnes-ressources dans les communes, afin que les communes soient des partenaires de qualité pour les cantons, les institutions et les personnes concernées
- Accompagner les communes dans la rédaction et la réalisation d'objectifs locaux en terme d'intégration
- Valoriser et susciter l'échange de bonnes pratiques au sein du réseau des communes membres d'Agoris
- Réaliser de nouveaux outils communs, faire fonctionner les outils réalisés pendant la première phase du projet (2008-2011).

Groupes-cibles

Dans sa première phase, le projet Agoris s'est adressé autant aux communes qu'aux personnes-clés des associations/institutions/communautés du Chablais. Le groupe-cible était très large et les attentes des divers publics très différentes. La seconde partie du projet le repositionnera au service des communes membres et des cantons porteurs. Il faut que les communes prennent conscience des enjeux de l'intégration, qu'elles se révèlent un partenaire de terrain de qualité pour les cantons. Une première phase se jouera au niveau des élus (syndics/présidents, municipaux) ; une seconde au niveau des administrations (personnel de guichet, référents dans chaque service, etc.)

Les individus et les associations/ institutions locales ne devraient donc pas être directement les bénéficiaires du projet, mais seulement par effet de domino. En effet, ceux-ci devraient être touchés, dans un deuxième temps, par les mesures mises en place au niveau des communes.

But

En 4 ans d'activités (2008-2011), le projet Agoris a permis la consultation de nombreux partenaires, la définition d'objectifs stratégiques et la réalisation d'un certain nombre de mesures concrètes. Certaines de ces mesures étaient des projets en soit, avec un début et une fin. D'autres auraient besoin d'un cadre Agoris pérenne pour prendre tout leur sens.

Afin de valoriser les mesures mises en place, et de poursuivre la réalisation des objectifs identifiés, avec notamment la création de nouvelles mesures complémentaires, la structure Agoris a besoin de se développer et de se pérenniser.

Plan des mesures, calendrier, plan des étapes

Le projet aura plusieurs axes à développer parallèlement :

- valoriser les mesures mises en place entre 2008 et 2011
- se révéler un outil au service des communes membres
- convaincre de nouvelles communes et assurer sa pérennité

Valoriser les mesures mises en place entre 2008 et 2011

La coordination et la promotion de la Fête des voisins sur le plan régional s'est révélé une très bonne initiative, puisqu'en 2011, une 40aine de fêtes ont été organisées dans 8 communes du Chablais. La tournée chablaisienne de l'opéra rock « Terre de l'Aube » s'est également révélé comme un bel élément fédérateur. La prise en charge de façon régionale de telles activités

permet de centraliser l'administratif et de rendre « abordable », pour les communes, des projets qu'elles n'auraient pas les moyens (humains ou financiers) de développer seules. Le développement de tels projets porteurs et fédérateurs doit continuer entre 2012 et 2015.

L'adaptation à la région du Chablais du jeu HelvetiQ se concrétisera fin novembre 2011 par la livraison de 500 boîtes de jeu. Ce « cadeau » sera l'objet support de la dernière rencontre Agoris 2008-2011. Il devrait être également un formidable outil de promotion pour les premiers mois du projet 2012-2015.

Le guide pour l'organisation des séances d'accueil des nouveaux arrivants et les fiches descriptives des organismes « passerelles » entre l'école et les migrants ont été réalisées à l'attention des communes membres d'Agoris, afin qu'elles aient connaissance de ce qui se fait dans le Chablais et de ce qui pourrait se faire chez elles. Elles seront achevées fin septembre. Elles feront donc partie des outils à disposition des mandataires pour la période 2012-2015, pour aider les communes à définir leurs objectifs et moyens d'action.

Les textes pour les fenêtres multilingues des sites internet communaux seront prêts également, dans leur format régional, fin décembre 2011. Leur adaptation aux réalités locales et leur implémentation sur les sites de chaque commune seront une tâche importante de l'année 2012.

Enfin, la charte Agoris, qui a été signée par toutes les communes membres, doit être suivie de plans d'action et de mesures concrètes. Elle doit amener à une labellisation des bonnes pratiques et à une valorisation des bons exemples. Elle sera un outil important du soutien aux communes, dans la période 2012-2015.

Se révéler un outil au service des communes membres

Les communes membres du projet (actuellement : Aigle, Bex, Collombey-Muraz, Massongex, Monthey, Vérossaz et Vouvry) sont déjà sensibilisées à la problématique de l'intégration. Elles ont cependant besoin d'être formées, accompagnées, encouragées, afin de devenir concrètement de très bons partenaires de terrain pour les cantons et la Confédération, qui attendent des communes qu'elles soient un véritable répondant.

Dans chaque commune, les municipaux en charge de l'intégration seront « formés » au domaine : qu'est-ce qui différencie l'intégration de l'assimilation, quelles sont les étapes de l'intégration, quels sont les facilitateurs de cette intégration, que dit exactement la loi, etc. Les autres élus et les personnes-clés de l'administration seront également accompagnés, dans leur prise de conscience des enjeux de l'intégration et dans la définition des attitudes à développer et des objectifs à mettre en place. Les formations se donneront par étapes et les personnes formées seront régulièrement réunies pour qu'elles donnent leur retour et qu'elles complètent leur formation. Ce processus aboutira à la rédaction de concepts locaux et à des actions concrètes, comme l'adaptation du système administratif à la réalité des migrants, la prise en compte de la cohésion sociale dans les travaux d'urbanisme, la création d'offres de formation locales, etc.

Toutes les communes ne finiront pas avec les mêmes objectifs ni les mêmes moyens engagés, mais ceux-ci seront le résultat de réflexions coordonnées et partagées. Si certains objectifs peuvent être réalisés ensemble, ils pourront être confiés à la plateforme Agoris. S'ils concernent quelques communes seulement, ils pourront être réalisés dans des collaborations bilatérales. S'ils ne concernent qu'une commune, ils pourront être réalisés par celle-ci seule, éventuellement avec les ressources de la plateforme en soutien. Les décisions d'octroyer les ressources de la plateforme pour l'un ou l'autre projet seront prises en Copil, en fonction des budgets et des comptes actualisés.

Convaincre de nouvelles communes et assurer sa pérennité

Les autres communes du Chablais seront contactées pour leur proposer l'adhésion à la plateforme, en commençant par les communes les plus importantes que sont St-Maurice et Villeneuve, avec l'objectif d'obtenir l'adhésion de toutes les communes du Chablais d'ici 2015.

L'adhésion à la plateforme implique un engagement financier. En échange de ce dernier, les communes concernées obtiennent soutien et collaboration dans la réalisation de leurs tâches d'intégration. Elles n'obtiennent pas la réalisation par Agoris de leurs tâches d'intégration, c'est important de le souligner, mais elles obtiennent de l'aide et des compétences, dans un domaine qui pour beaucoup est nouveau et obscur.

Gestion du projet : organigramme, compétences, etc

Le projet sera porté par les communes membres, sous l'égide de Chablais Région, organisme inter-cantonal de promotion économique, au comité duquel sont représentées toutes les communes de la région (par leurs présidents/syndics) et les deux cantons (par les préfets).

Un comité de pilotage, présidé par le secrétaire de Chablais Région, et composé d'un représentant de chaque commune impliquée (municipaux en charge de l'intégration) ainsi que des partenaires financiers du projets (Cantons, Confédération), veillera à la réalisation des objectifs, à leur adéquation au moment, à la bonne utilisation des finances et à la pérennisation du projet. Le secrétariat de l'OIDC assurera le secrétariat du projet (convocations, PVs, facturation, comptabilité, etc.)

Par mandats externes et par l'engagement du personnel de Chablais Région, Chablais Région fera en sorte d'avoir les ressources en personnel nécessaires à la réalisation du projet. Ces personnes auront des compétences en gestion de projet et des connaissances en matière d'intégration. Elles rencontreront régulièrement les personnes impliquées dans les communes et les réuniront dans des groupes de travail et séances de collaboration. Elles inciteront les communes à agir, superviseront les actions déployées (organisation de formations, création de documents, etc.) et aideront au partage d'expériences. L'équivalent d'un 0,5 EPT (emploi plein temps) sera créé pour cette tâche.

Les déléguées à l'intégration des communes et des cantons présentes dans la région seront des collaborations évidentes, comme les personnes-clés engagées sur le terrain. Mais elles ne seront pas à proprement parler des ressources du projet. Elles seront des pièces maîtresses du réseau que le projet devra créer/activer/développer. Mais elles ne seront pas porteuses du projet. (Tania Allenbach travaille à 50% pour l'Etat de Vaud. Elle est active sur la Riviera, le Chablais vaudois et le Pays d'En Haut. Céline Exquis est à 100% sur la Ville de Monthey avec un 25% pour un centre de compétence régional (mandat du canton du Valais). Mmes Allenbach et Exquis sont donc les personnes de terrain dans la région pour ce qui relève des centres de compétence. Les missions d'Agoris seront complémentaires à celles des centres de compétence.)

Evaluation des mesures/ documentation

La première phase du projet Agoris a permis la création d'un visuel, d'un site internet, de pages internet sur les sites des communes concernées et de plusieurs documents papiers, dont une charte signée par les communes partenaires. Elle a permis l'accueil d'un spectacle de qualité dans les différentes communes partenaires, la coordination de la Fête des Voisins dans le Chablais et l'adaptation du jeu HelvetiQ pour la région.

La seconde phase devrait permettre à chaque commune membre d'Agoris de rédiger un concept adapté à sa taille/ses particularités, en matière d'intégration des étrangers. Celui-ci comprendra

une analyse de la situation, des objectifs à court-moyen et long terme, des propositions d'actions sur 4 ans.

Ces concepts partiront des terrains ainsi que de la charte Agoris. Ils seront suivis d'actions, permettant notamment l'implémentation dans chaque commune des mesures de la 1^{ère} phase : soirées d'accueil des nouveaux arrivants, fenêtre d'accueil sur les sites internet, labellisation des bonnes pratiques, utilisation du jeu HelvetiQ, etc.

Ils permettront également l'émergence de nouvelles mesures, comme la mise en place de formations, l'engagement de ressources, etc.

L'enthousiasme avec lequel chaque commune réalisera son concept, les moyens qui seront déployés, le nombre de communes partenaires, le nombre de projets réalisés en réseau seront les signes de la réussite d'Agoris.

Communication, transfert de connaissances, durabilité

Comme dans sa première phase, le projet Agoris aura à cœur d'être connu et reconnu comme un projet novateur et ambitieux, à l'écoute des besoins du Chablais en matière d'accueil des nouveaux arrivants, de participation citoyenne et de cohabitation harmonieuse.

Par une présence régulière dans la presse, des liens sur les sites internet des communes, un site propre, des flyers de présentation, Agoris communiquera sur ses objectifs et ses réussites.

En tant que projet pilote de la Confédération, Agoris participera aux séances de coordination, alimentera le site de la CFM dédié aux projets périurbains, s'intéressera aux réalisations des autres sites pilotes et se tiendra à disposition de la CFM pour tout partage d'expérience/transfert de connaissances.

De la même manière que la CFM insuffle des idées de projets novateurs dans les régions avec ses mises au concours, Agoris souhaite insuffler des envies et des réponses aux besoins en matière de cohabitation dans les 29 communes du Chablais. De la même manière que la CFM attend un partage d'expériences, un transfert de connaissances, une inscription dans la durée, Agoris entend favoriser la communication, la mise en réseau, le partage des bonnes pratiques, l'inscription dans la durée, des projets, entre les communes partenaires.

Dans sa première phase (2008-2011), le projet a pu compter sur un budget de CHF 400'000.-, réparti pour moitié à la Confédération, un quart aux Cantons et un quart aux communes impliquées. Dans sa deuxième phase (2012-2015), le projet prévoit un budget de fonctionnement de CHF 360'000.-, réparti pour un peu moins de la moitié à la Confédération (CHF 150'000), un peu moins du quart aux Cantons (CHF 75'000) et le reste aux Communes (CHF 135'000). Les communes participeront à la plate-forme Agoris à raison d'1 CHF par habitant par année et inscriront de plus des montants liés aux projets dans leurs budgets respectifs annuels.

Entre 2012 et 2015, le nombre de communes chablaisiennes participantes devrait augmenter, de façon à ce que le budget annuel de fonctionnement (CHF 90'000.-) soit couvert par la participation de celles-ci. La structure sera alors pérenne, sans l'aide de la Confédération et des Cantons.